

AFFAIRE N° 26. - Autorisation de passer des marchés pendant l'année 1966

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser la passation des marchés ci-après pendant l'année 1966, savoir:

- avec les Etablissements I.A. RAVATE, pour fourniture de divers articles de quincaillerie (peinture, brai, résine, vitres, madriers sapin, ficelle, paumelles, pièces d'Indochine, etc...), pour un montant total de 5.000.000 Fr. (chap. 932 - art. 6312 ; chap. 934, art. 609, chap. 936, art 609) _____
- avec la Maison S.A.M.A.T. pour fourniture de gas-oil pour divers véhicules de la Commune 2 000 000 Fr. (chap. 936 - art. 603 : Parlant)
- avec les Etablissements I.A. RAVATE pour acquisition de petit matériel et divers, pour un montant total de 2.000.000 Frs Chap. 932 - art. 633 ; Chap. 936, art. 633 - Chap. 942, art. 633 Chap. 943 - art. 633 _____
- avec les Etablissements de PALMAS pour fourniture de madriers sapin, peinture, joints, feuilles de tôle, ciment, etc. 2.000.000 Fr. Chap. 934 art. 609, chap. 932 - art 6312

Mise aux voix la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

LE MAIRE. - Je vous demande également de bien vouloir ratifier les marchés ci-après qui ont été passés:

Approuvé,
St-Denis, le
18 Avril 1966,
P. Le P. et
le Secrétaire
Général,

Sigé: J. Chardard

1°) avec la SAGEFOM pour fourniture pendant les mois de Juillet à Décembre 1965 pour l'entretien de la voirie municipale (Chap. 936 - art. 826 du budget)

- 1 t. 325 d'émanation de bitume à 18.600 F. le tonne	24 645 F.	1966)
- 10 m ³ vides à 100 F. l'un	1 000 F.	
- 28 m ³ de graviers 15/25 à 1.025 F. le m ³	28.650 F.	
- 80 m ³ d'enrobés 3/8 A 6.370 F.....	509.600 F.	
- 11 m ³ d'enrobés 5/10 à 6.650 F.	72.150 F.	
- 4 m ³ d'enrobés dorées à 6.900 F. le m ³	27.600 F.	
		<u>708.975 F.</u>

Approuvé
St-Denis Jc
18 Avril 1966
Préfet Jc
Secrétaire général,
Signature : J. Cluchard

Adopté à l'unanimité

2°) avec la Société Jules CAILLE et Cie pour fourniture pendant le mois Décembre 1965, fourniture de 18 500 litres d'essence à 34 F. le litre pour un montant total de 629.000 F. (Chap. 936 - art. 826 du budget 1966) -

Adopté à l'unanimité.

3°) avec la Succession AH.YON, pour fourniture de 1.000 Kg de saucisses à 420 F. le kilo 816.000 F. (pour les cantines scolaires) 26 Avril 1966 -

Adopté à l'unanimité.

4°) avec Madame LAW-HAN-TIEN, pour fourniture de 1.100,650 Kgs de saucisses à 400 F. le KG. pour le fonctionnement des cantines scolaires 26 Avril 66 442.020 F.

Adopté à l'unanimité.